



6 MAI 1985 - 6 MAI 2010

La Géode présente le

# 1<sup>ER</sup> CONCOURS DU FILM HORS NORMES

3D relief ou IMAX<sup>®1</sup>

Étudiants des écoles supérieures de l'image et jeunes diplômés<sup>2</sup>  
faites un COUP D'ÉCLAT

Jury présidé par  
**Jean-Pierre Jeunet**

Inscription jusqu'au 31 mars 2010  
Date limite de dépôt des œuvres : 23 avril 2010



INFORMATIONS : Formulaire d'inscription et règlement : [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr)

# PROJETEZ VOTRE FILM EN 3D RELIEF OU IMAX®<sup>1</sup> SUR L'ÉCRAN GÉANT DE LA GÉODE

## OBJET

Dans le cadre de son 25<sup>ème</sup> anniversaire,  
La Géode organise un **Concours de réalisation audiovisuelle en 3D relief ou THD pour report sur IMAX®<sup>1</sup>**,  
afin de promouvoir les futurs professionnels de l'image et célébrer une génération née avec La Géode.  
Ce concours est destiné aux étudiants des écoles supérieures de cinéma, d'audiovisuel,  
d'arts appliqués et d'arts graphiques, de France métropolitaine, délivrant un diplôme d'Etat.

## THÈME COUP D'ÉCLAT

## JURY ET PRIX

Le jury, présidé par Monsieur Jean-Pierre Jeunet, réunissant des personnalités du monde de l'art  
et du cinéma (Cinéastes, Artistes, Techniciens, Journalistes), décernera 3 prix. Les lauréats verront leur œuvre  
diffusée à La Géode. Ils remporteront également des bourses et un ensemble de dotations (voyages culturels,  
matériels, forfait de location, heures de post-production...) d'une valeur totale de plus de 30 000 euros.

## CALENDRIER

Phase I / jusqu'au 31 mars 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) : inscription au concours  
Phase II / du 1<sup>er</sup> au 23 avril 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) : envoi des réalisations  
Phase III / fin avril 2010 : réunion du jury pour déterminer les 3 gagants parmi l'ensemble des participants  
ayant adressé leur création avant les dates et heures limites de participation  
Phase IV / Mai 2010 : anniversaire de La Géode, palmarès et projection des œuvres primées



### RÈGLEMENT (extrait)

- (1) **Les œuvres** : les concurrents doivent produire un vidéogramme original sonorisé en 3D relief ou bien en 2D Très Haute Définition (4K). Les œuvres en HD 2D sélectionnées par le jury feront l'objet d'un report sur pellicule 70mm pour présentation sur l'écran hémisphérique de La Géode.  
Durée : 3 minutes maximum (générique inclus) / Contraintes techniques : voir règlement détaillé / Propriété :  
Les œuvres exécutées restent la propriété de leurs auteurs / Exploitation : Les participants autorisent gracieusement les organisateurs à exploiter (droit de reproduction et de représentation), de manière exclusive, dans le cadre du présent concours, tout ou partie des programmes audiovisuels pendant une période de 12 mois notamment à des fins de promotion.
- (2) **Les participants** : le concours est ouvert, à titre individuel ou en équipe, aux étudiants ou aux diplômés depuis moins de 2 ans, du cycle long des écoles supérieures de cinéma, d'audiovisuel, d'arts appliqués et d'arts graphiques, de France métropolitaine, délivrant un diplôme d'Etat, sous la responsabilité d'un professeur de l'école. Chaque participant est libre de ses choix artistiques et techniques (prise de vue numérique, animation, infographie)



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



## Règlement

### Article 1 - OBJET -

Dans le cadre de son 25<sup>ème</sup> anniversaire, SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE, dont le siège social est situé 26, avenue Corentin Cariou, 75019 PARIS, représentée par Monsieur DONDEY, Directeur Général, organise un **concours de réalisation audiovisuelle en 3D relief ou 2D pour report sur IMAX<sup>®</sup>**, se déroulant du 5 février 2010 au 23 avril 2010 inclus, afin de promouvoir les futurs professionnels de l'image et de célébrer une génération née avec La Géode.

### Article 2 - CANDIDATURES -

Le concours est ouvert aux étudiants (seuls ou en équipe) et jeunes diplômés - depuis moins de 2 ans - des écoles supérieures de cinéma, d'audiovisuel, d'arts appliqués et d'arts graphiques, de France métropolitaine, délivrant un diplôme d'Etat, sous la responsabilité d'un professeur de l'école. Chaque participant doit être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique.

### Article 3 - MODALITES DE PARTICIPATION -

Les participants doivent produire un vidéogramme original, sonorisé, réalisé au sein de leur école, dont la durée ne doit pas excéder 3 minutes (générique inclus) en 3D Relief ou en 2D Très Haute Définition. Les œuvres en THD 2D sélectionnées par le jury feront l'objet d'un report sur pellicule 70mm pour présentation sur l'écran hémisphérique de La Géode. Chaque participant est libre de ses choix artistiques et techniques : prise de vue numérique, animation, infographie. Le thème imposé est le suivant : « **Coup d'éclat** ».

Il est précisé que :

- Les participants ont l'entière liberté d'interprétation du thème, sous réserve toutefois du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes moeurs ;
- Un même participant ne peut envoyer au maximum qu'un seul programme audiovisuel ;
- Chaque programme audiovisuel sera visionné par la société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE dans le cadre d'une présélection; tout programme audiovisuel qui ne répondrait pas aux conditions édictées par le présent règlement sera exclu du concours.

### Inscription

Le formulaire d'inscription dûment complété (téléchargeable sur le site Internet [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr)) devra obligatoirement être envoyé avant le 31 mars 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, les inscriptions ne seront pas avalisées. Les œuvres envoyées sans inscription préalable ne seront pas prises en compte.



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



## Calendrier

- Du 5 février jusqu'au 31 mars 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) : inscription au concours
- Du 1<sup>er</sup> au 23 avril 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) : envoi des réalisations
- Fin avril 2010 : réunion du jury pour déterminer les 3 gagnants parmi l'ensemble des participants ayant adressé leur création avant les dates et heures limites de participation
- 6 Mai 2010 : anniversaire de La Géode, palmarès et projection des oeuvres primées

## Remise des oeuvres

Chaque support devra comporter les éléments suivants:

- L'identification de l'élément (oeil gauche, piste son centre,...)
- le titre
- la durée du film
- le nom et le prénom du porteur de projet
- le nom de l'école

Ces éléments, obligatoirement accompagnés d'une copie de la fiche d'inscription, doivent être envoyés avant le 23 avril 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE - 1<sup>er</sup> concours du film hors normes – 26 avenue Corentin Cariou 75019 PARIS**

### ■ Informations techniques

#### **A/ Master THD pour report sur pellicule 70 mm**

Le vidéogramme devra être livré sur disque dur externe.

#### *Image*

Les images seront numérotées de la façon suivante : 00001, pour la première image, 00002 pour la deuxième image, et ainsi de suite.

Les images doivent être au format TIFF ou TGA résolution 4K.

Vitesse : 24 images/secondes (soit pour 3 min : 4 320 images)

#### *Son*

Format 5+1 sous forme de fichiers .wav en pistes séparées.

Le son sera livré sur cassette numérique 8 pistes HI 8

Vitesse : 24 images/secondes

Chaque piste son devra être clairement identifiée (gauche, centre, droite, arrière gauche, arrière droite et sub. bass)

Le code temporel à 24 images/seconde devra commencer à 00:59:00.00

Une image de 1 000 Hz sera insérée à 01:00:06.00

La première image du film correspond à l'adresse 01:00:08.00

Important : le son (chaque piste) doit avoir exactement la même durée que la séquence image



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



#### **B/ Master 3D Relief**

Le vidéogramme devra être livré sur disque dur externe ou sur DVD pour être encodé en 3D relief en JPEG2000 sur DCP (Digital Cinema Package).

##### *Image*

Le vidéogramme est livré sous la forme de deux séries d'images fixes natives séparées, réparties chacune en 2 dossiers : A/ œil gauche (série d'image pour l'œil gauche) ; B/ œil droit (série d'image pour l'œil droit), dans lesquels les images doivent être clairement identifiées (00001, pour la première image, 00002 pour la deuxième image, et ainsi de suite).

Les images doivent être au format TIFF ou TGA résolution 2048x1080pix

Vitesse : 24 images/secondes (soit pour 3 min : 4 320 images par dossier)

##### *Son*

Format 5+1 sous forme de fichiers .wav en pistes séparées.

Les fichiers son seront livrés sur le même disque dur que les images.

Vitesse : 24 images/secondes

Chaque piste son devra être clairement identifiée (gauche, centre, droite, arrière gauche, arrière droite et sub. bass)

Le code temporel à 24 images/seconde devra commencer à 00:59:00.00

Une image de 1 000 Hz sera insérée à 01:00:06.00

La première image du film correspond à l'adresse 01:00:08.00

Important : le son (chaque piste) doit avoir exactement la même durée que la séquence image

#### ■ Témoign et présélection

Pour permettre aux organisateurs d'effectuer une présélection et afin de contrôler les éléments d'encodage, le film devra obligatoirement être accompagné d'une version témoin 2D (fichier .wmf ou VLC)

A l'issue du concours, la société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE retournera à leurs propriétaires respectifs les supports qui lui auront été adressés.

### **ARTICLE 4 - ACCEPTATION -**

La participation au « Premier concours du film hors normes » implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants ainsi que du principe du « 1er concours du film hors normes ». Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au « 1er concours du film hors normes » mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



#### **Article 5 – JURY/PRIX -**

Un jury, présidé par Jean-Pierre Jeunet, et composé de professionnels décernera les prix du concours aux lauréats. Ce jury, se réunira **fin avril 2010**, afin d'élire les gagnants des trois prix du « 1er concours du film hors normes ». Les décisions du jury seront sans appel. Le jury tiendra compte des difficultés techniques supplémentaires incombant à la réalisation des œuvres en 3D relief.

Les critères de sélection du jury pour désigner les 3 gagnants du concours sont : le respect du thème, le respect de la durée imposée, l'originalité du traitement du thème (scénario) et la qualité des images et du son.

#### **Les dotations mises en jeu sont :**

##### **1<sup>er</sup> prix** (Valorisation 18 000 € environ)

Bourse de 1 500 € ;

Diffusions de l'oeuvre sur l'écran de 1 000 m<sup>2</sup> de La Géode en 3D Relief et en IMAX<sup>®</sup> 2D, via report sur pellicule 70 mm ;

Et un ensemble de dotations (Voyage découverte, matériel, abonnement à des revues spécialisées, bibliothèque de référence, pass Géode,...).

##### **2<sup>ème</sup> prix** (Valorisation 12 000 € environ)

Diffusions de l'oeuvre sur l'écran de 1 000 m<sup>2</sup> de La Géode en 2D ou 3D Relief ;

Et un ensemble de dotations (Voyage découverte, matériel, abonnement à des revues spécialisées, bibliothèque de référence, pass Géode,...).

##### **3<sup>ème</sup> prix** (Valorisation 7 000 € environ)

- Diffusions de l'oeuvre sur l'écran de 1 000 m<sup>2</sup> de La Géode en 3D Relief ;

Et un ensemble de dotations (Voyage découverte, matériel, abonnement à des revues spécialisées, bibliothèque de référence, pass Géode,...).

Sauf stipulation contraire expresse, les lots gagnés ne sont pas échangeables, ni contre d'autres lots, ni contre leur prix ou valeur, ni attribuable au profit d'une autre personne ayant participé ou non au «1er concours du film hors normes ».

#### **Article 6 - PUBLICITE-**

La promotion de ce concours se fera sur le site [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr), par la diffusion de tracts à destination des écoles et plus généralement par relations presse, tous médias confondus.



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



#### **Article 7 - AUTORISATION D'EXPLOITATION -**

Les participants autorisent gracieusement la société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE à exploiter (droit de reproduction et de représentation), dans le cadre du présent concours, tout ou partie des programmes audiovisuels dans le monde entier, sur le site Internet [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr), de manière exclusive, par tous procédés, par tous modes de distribution, sur tous réseaux et en tous formats.

La présente autorisation est concédée à compter de la remise des prix, soit le 6 mai 2010, et ce pendant une période de 12 mois.

#### **Article 8 - DROIT A L'IMAGE -**

La société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE est autorisée à utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des participants. Si un participant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE – « 1er concours du film hors normes » - 26, avenue Corentin Cariou, 75019 PARIS.

Chacun des 3 lauréats accepte la libre utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans que cela lui confère un droit à de quelconques avantages autre que l'attribution de sa dotation.

#### **Article 9 - DROITS/GARANTIES -**

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur les programmes audiovisuels permettant de participer au présent concours et garantissent La société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour le présent concours, par toute personne ayant participé ou non à la production du programme audiovisuel susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

#### **Article 10 - RESPONSABILITE -**

La responsabilité de la société SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

#### **Article 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT -**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et/ou de suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve également le droit de modifier les prix si les circonstances l'exigent et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée de ce chef à son encontre.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement et sera mis en ligne sur le site [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr).



LA GÉODE PRÉSENTE  
**LE 1<sup>ER</sup> CONCOURS  
DU FILM HORS NORMES**  
3D relief ou IMAX<sup>®</sup>



#### **Article 12 - COMPETENCE -**

Le présent règlement est soumis au droit français. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes ou additifs.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr).

Tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.

Le règlement du présent concours est déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.

#### **Article 13- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque personne participant au concours peut exercer son droit d'accès, de rectification et de retrait pour toute information la concernant en écrivant à l'adresse suivante: **SEM LES PRODUCTIONS DE LA GEODE - 1<sup>er</sup> concours du film hors normes - 26 avenue Corentin Cariou 75019 PARIS.**